



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES ARDENNES

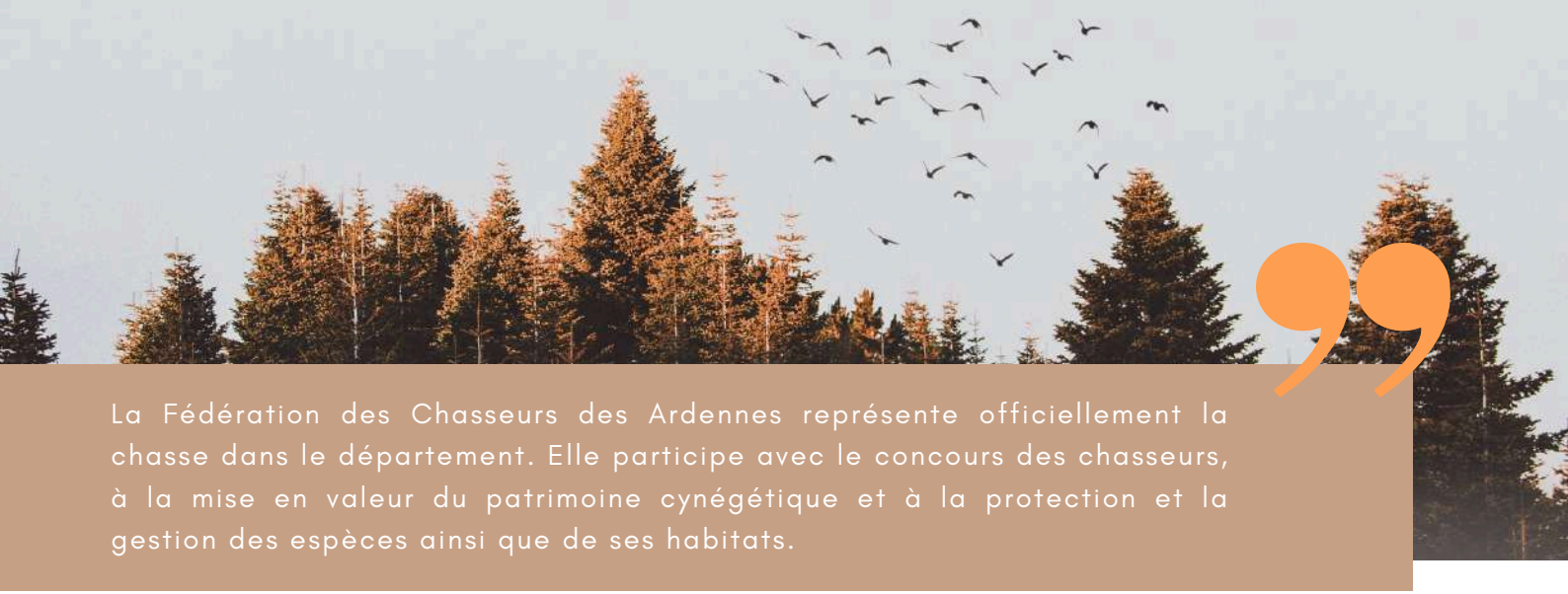
RAPPORT

D'ACTIVITÉ

2024

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Agrément par arrêté préfectoral n°2022/705 du 27 décembre 2022



La Fédération des Chasseurs des Ardennes représente officiellement la chasse dans le département. Elle participe avec le concours des chasseurs, à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection et la gestion des espèces ainsi que de ses habitats.

SOMMAIRE

Le mot du Président	03
PRÉSENTATION	04
Notre structure	05
Le conseil d'administration	06
Le personnel	07
Les chiffres clés	08
Les temps forts de l'année 2024	09
GÉRER ET DÉFENDRE NOTRE TERRITOIRE	10
Les dégâts de grands gibiers	11
Bilan de de campagne 2024/2025	12
Les chasses traditionnelles	14
COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER SUR LE MONDE DE LA CHASSE	16
Le pôle formations	17
Faire découvrir notre passion	18
PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ	21
Les actions de la FDC 08	22
L'Ecopôle des Ardennes	25
Les territoires écoles	25



Le mot du Président

Chers amis,

Il y a beaucoup de sujets abordés dans ce rapport d'activité. Je ne veux pas en faire un résumé, mais simplement dire quelques mots pour vous dire que la chasse s'intègre dans une vision plus globale de la ruralité, mais je sais que vous en êtes tous d'accord.

Nous chasseurs, nous sommes engagés dans la préservation des biotopes et des écosystèmes, nous sommes engagés pour pratiquer une chasse durable compatible avec la protection des espèces. Nos instances, qu'elles soient européennes ou nationales doivent le comprendre. J'aimerais bien qu'elles viennent sur le terrain pour s'en rendre compte. Lecteurs de ce rapport, je vous y invite officiellement !

Mais qui dit « chasse durable », dit automatiquement « chasse scientifique ». Aujourd'hui, je le dis haut et fort, la chasse française ne pourra se passer du scientifique.

Le scientifique est l'avenir de la chasse, grâce aux études, grâce aux recherches, nous devons trouver un équilibre entre agriculture, sylviculture et biodiversité, avec une approche responsable de la nature et de l'alimentation.

Je ne peux pas introduire ces activités sans mettre en avant la sécurité à la chasse. C'est la condition « sine qua non » pour continuer notre passion. Je répéterai simplement la fin du discours de notre Président National lors de l'Assemblée Générale 2025 à Avignon : « la sécurité... toujours la sécurité... rien que la sécurité ».

LA CHASSE EST UN MODE DE VIE RESPECTUEUX DE L'ESPACE PUBLIC ET DES USAGERS DE LA NATURE.

La chasse doit rester un élément structurant de la ruralité française avec un rôle économique certain. Les ardennaises et les ardennais doivent percevoir la chasse comme un patrimoine vivant, incarnant des valeurs de solidarité et convivialité.

Soyons fiers d'être chasseurs.

Soyons fiers de l'acte de chasse qui ne se résumera jamais à l'acte de tuer.

Soyons fiers de notre mode de vie.

Soyons fiers que notre passion continue à s'inscrire dans le patrimoine ardennais.

Soyons fiers... mais surtout soyons exemplaires !

Vive la chasse, vive les Ardennes !



*Jean - Pol
Gambier*

PRÉSENTATION





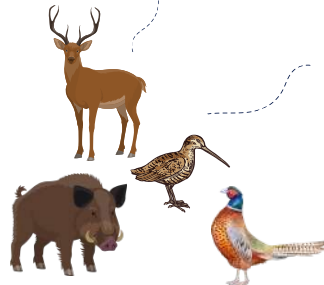
env. **8 000**
chasseurs
annuel



84 ha
Ecole de chasse
du Fort de Charlemont
à Givet



446 ha
Ecole de chasse
de la Grande Forêt
à Signy-l'Abbaye



2 territoires écoles



env. **900**
associations ou
adhérents territoires



24 Groupements
d'Intérêt
Cynégétique



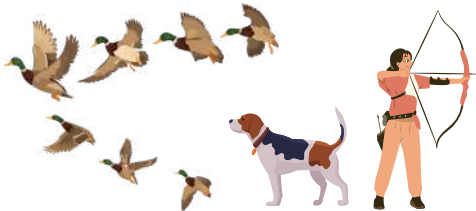
Représente
et structure
le patrimoine
cynégétique
et la gestion
des espèces
et de ses
habitats



Association loi 1901
agrée au titre de la
protection de
l'environnement

13 associations
cynégétiques ardennaises

Assure des missions de
service public

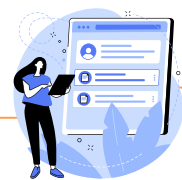


Piégeage, Grand Gibier,
Gibier d'eau, Gardes Chasse,
Plaine, Arc, Veneurs-sous-terre,
Traqueurs, UNUCR, Louveterie,
Tendeurs de grives, Chasseresses



Validation du
permis de
chasser

Formation au
permis de
chasse



Prévention et
indemnisation des dégâts
de gibier aux cultures



Le conseil d'administration



Le personnel

Direction



Jean-Matthieu GONNET



Le service administratif



Sophie STEVENIN

Formations du permis de chasser, sécurité, chasse à l'arc et chasse accompagnée. Secrétariat général et du Président



Virginie BAUDET

Secrétariat service technique, suivi plans de chasse petit et grand gibier, vente de matériels adhérents



Marianne LEBOUTET

Accueil du public, validations permis de chasser



Geneviève MASSEAU

Comptabilité, vente de bracelets plans de chasse



Amélie COLSON

Dégâts de gibier, communication

Le service technique



Yannis GEORGEON

Technicien supérieur
Région de l'Ardenne



Anthony MERIEAU

Technicien supérieur
Région de la Champagne Ardennaise



Frédéric BAUDET

Technicien supérieur
Région des Crêtes



Quentin GUTKNECHT

Technicien supérieur
Région de l'Argonne et de l'Yvois



Allan BOUCHEZ

Technicien adjoint
Animateur nature



Aurore HUBERT

Technicienne adjointe
Cinématir



Emilien BIGOT

Technicien adjoint



Sarah VAGNER

Service civique

Le service prévention



Yannick TOURTIAUT

Agent de prévention dégâts de gibier
Sud du département



Régis OLIVIER

Agent de prévention dégâts de gibier
Nord du département

Les agents



Luc GILLET

Gardien



Sylviane GILLET

Agent d'entretien

Les chiffres clés

9 896 €

pris en charge
par la FDC 08
pour l'équipement
des territoires et des
sociétés de chasse



**J'aime la
Nature Propre**

197 m3
de déchets collectés

en 2024



759

enfants accueillis
sur notre sentier
ludopédagogique

en 2024



5 800
followers sur
Facebook

142 738 €

Budget
écocontribution
23/24



7 869

validations
annuelles du
permis de chasser

pour la saison
24/25

892

adhérents territoriaux

au titre de la saison 23/24



22 km

de haies plantés



2 601

**chasseurs formés
à la sécurité**

depuis janvier 2022

62 107 €

de subventions bois et plaine

Pour l'aide au développement du territoire (comptages, gestion des habitats et des aménagements)



15 janvier   
 Suivi d'Oiseaux d'Eau Hivernants
Projet écocontribution Avifaune



1400 oiseaux comptés
 6 sites de suivi dans le département

Parmi les oiseaux comptés, on peut retrouver 130 sarcelles d'hiver, 4 canards siffleurs, 20 canards souchets, 45 milouins, 70 chipeaux, 70 morillons, 120 bernaches du Canada, 450 colverts et 4 harles bièvre. Quelques jours après, c'est le protocole de suivi d'oiseaux d'eau haute fréquence qui a débuté avec un dénombrement tous les 5 jours.

6 juillet

Assemblée Générale de la Ligue des Sauvaginiers Français à Cayeux-sur-Mer



La LSF est une association nationale de défense et de promotion de la chasse du gibier d'eau, présidée par un chasseur ardennais. La FDC 08 était présente, à l'occasion du salon des migrateurs.

29 et 30 octobre

Découverte chasses traditionnelles dans les Landes



Journées de partage où chasseurs, passionnés et professionnels se sont réunis pour redire leur contribution au suivi des populations de palombes, un acte essentiel pour la gestion durable de l'espèce.



13 novembre

2ème bilan du réseau chasseurs vigilants
133 chasseurs ardennais font partie du réseau



21 octobre

1ère réunion d'information sur la sécurité pour l'organisation des chasses collectives

2 autres dates ont été planifiées en novembre et décembre

26 octobre

La FDC08 a accueilli la confrérie des passionnés de l'alouette



Au programme, assemblée générale, chasse de l'alouette au miroir à Perthes et repas avec à l'honneur l'alouette dégustée de manière traditionnelle.

13 avril

Assemblée Générale FDC 08

Cette année, nous avons eu la présence exceptionnelle du Président de la Fédération Nationale des Chasseurs Willy SCHRAEN qui a pris la parole et a communiqué avec la salle en interaction.



22 et 23 juin

La Ruralité en Fête en Ardennes
 3000 visiteurs



A cette occasion, nous avons accueilli pour la première fois le **Championnat de France** du Brame du Cerf, organisé par l'Association des Brameurs de France.

11 octobre

Conférence sur les programmes

KISNOIE et TRANSCANAL

Etude s'appuyant sur une recherche participative. Equipement du canal des Ardennes de dispositifs échappatoires permettant aux animaux de sortir de l'eau

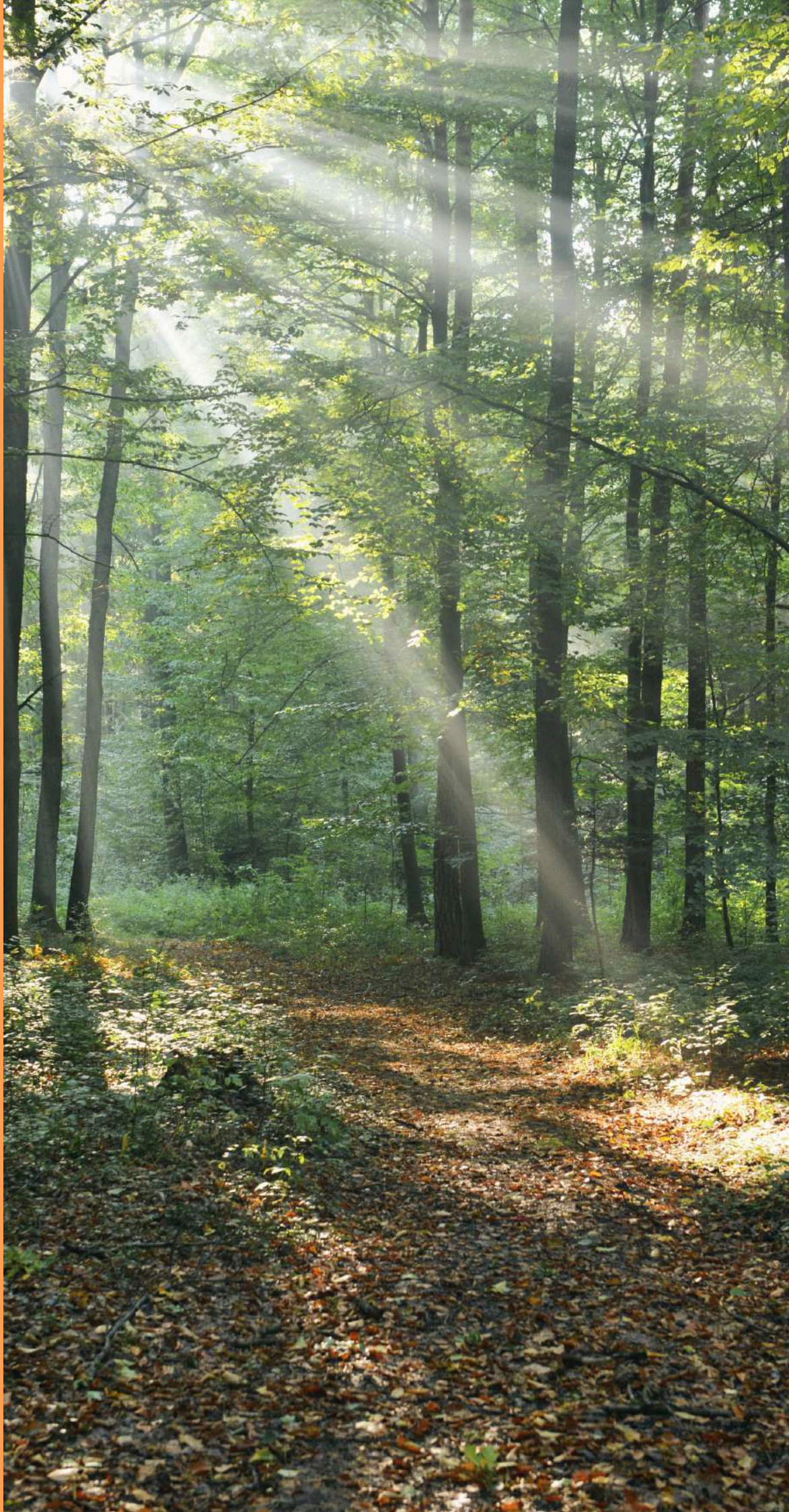


8 novembre

Signature Ecopôle des Ardennes

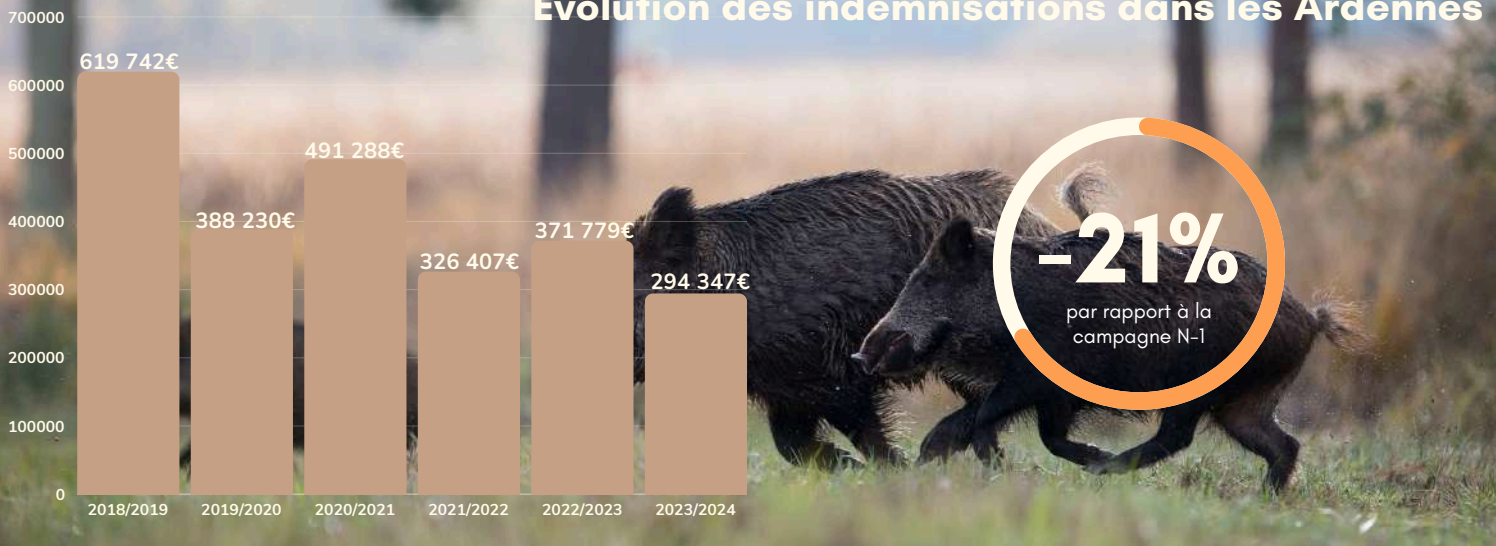


GÉRER ET DÉFENDRE NOTRE TERRITOIRE

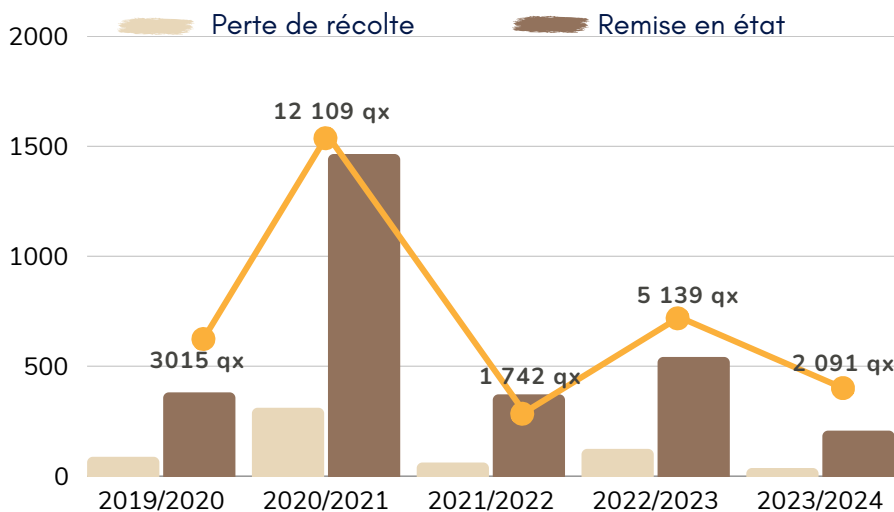


Les dégâts de grands gibiers

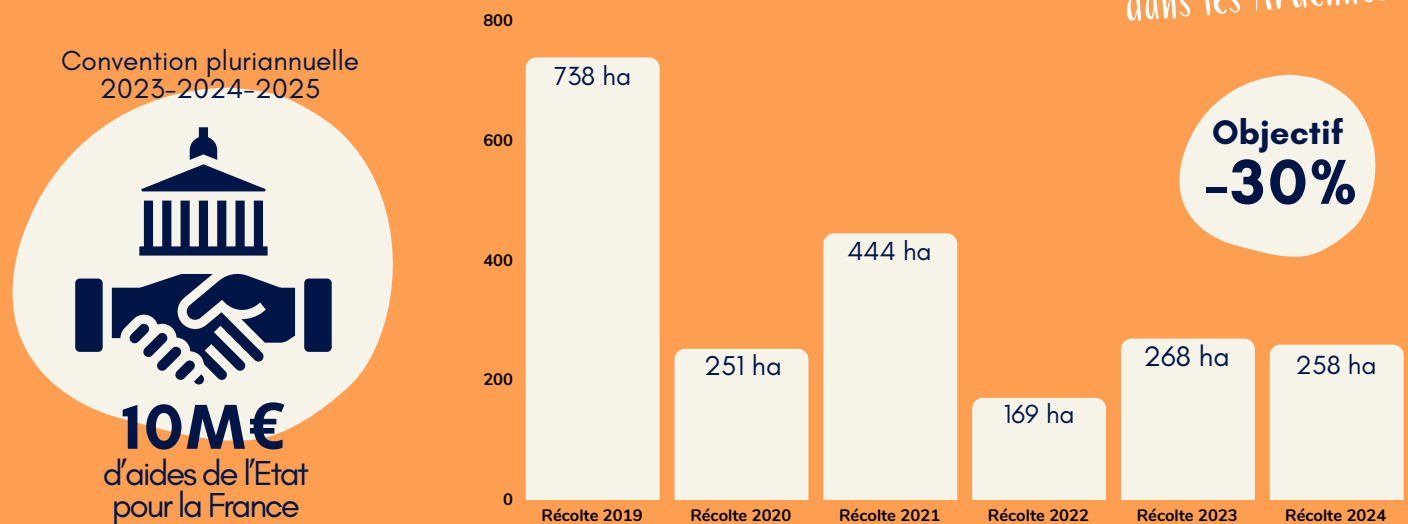
Evolution des indemnisations dans les Ardennes



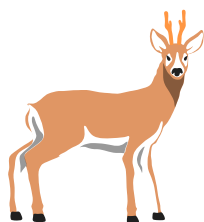
Evolution des quintaux (qx) et surfaces détruites des PRAIRIES (en ha)



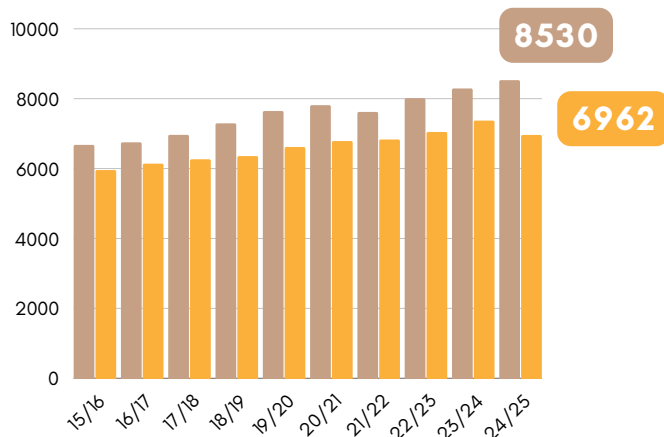
Evolution des surfaces totales des pertes de récolte dans les Ardennes



La chasse du grand gibier



CHEVREUIL



27,3 % Chevrettes

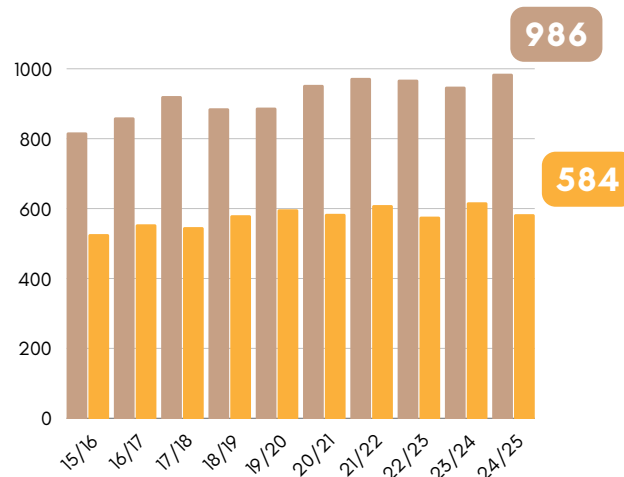
37,2 % Brocards

34,2 % Chevrillards

1,3 % non identifiés



GRANDS CERVIDES



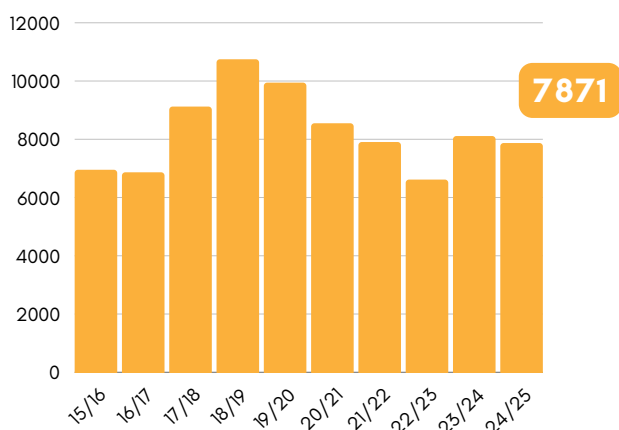
27,6 % Biches

40 % Cerfs

32,4 % Faons



SANGLIER



14,6 % Femelles

20,9 % Mâles

61,7 % Jeunes

2,8 % non identifiés

Attributions

Réalizations

BILAN

Le nombre de validations annuelles dans les Ardennes affichent une légère baisse de 3,58 % par rapport à la campagne précédente.

Du côté des tableaux grand gibier, on constate une baisse des réalisations pour les trois espèces, sanglier, chevreuil et grands cervidés pour la saison 2024-2025.

Pour le petit gibier, on note une baisse pour le faisan et une stabilité pour le lièvre.

Il n'y a pas eu d'attributions pour la perdrix car les populations sont en nette diminution.

La chasse du petit gibier



TAUX DE REALISATION

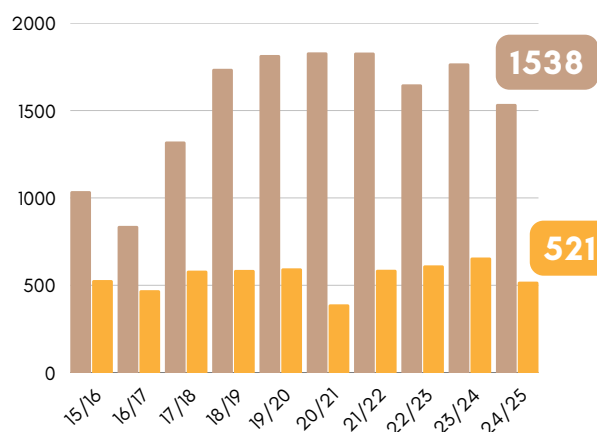
Faisan 34 %
37 % N-1

Perdrix 0 %
26 % N-1

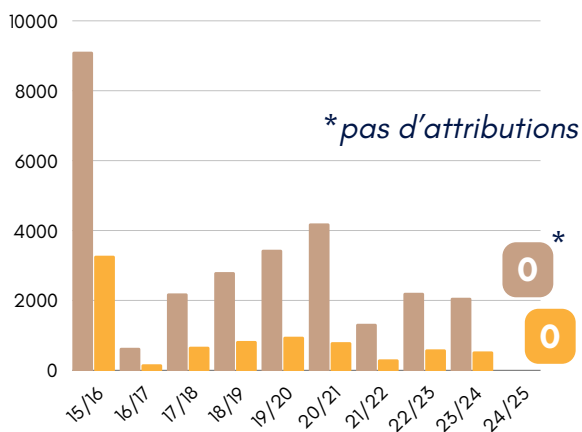
Lièvre 41 %
41 % N-1



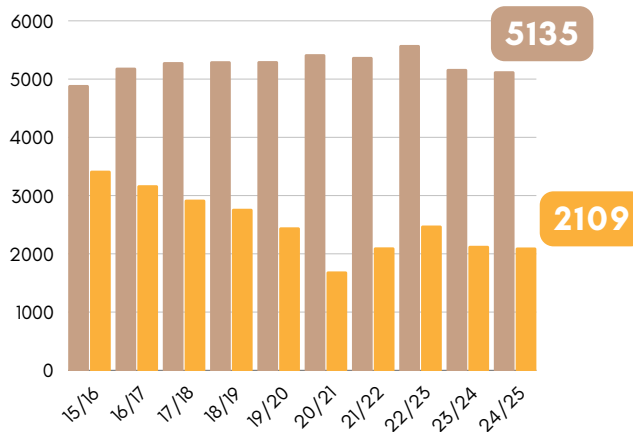
FAISAN



PERDRIX



LIEVRE



Attributions

Réalisations

Les chasses traditionnelles

Les chasses dites "traditionnelles" ne sont pas déclarées illégales mais sont suspendues pour la plupart. Le combat continue, voici ce qui a évolué en 2024.

La directive "oiseaux" autorise l'usage de capture dit "traditionnelle", en absence d'autres solutions satisfaisantes et dans des conditions strictement encadrées pour garantir la sélectivité.

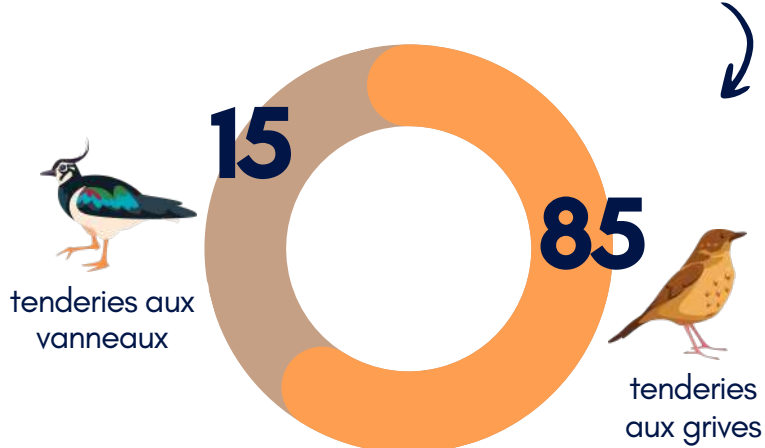
Sur cette base européenne, 8 chasses traditionnelles ont été autorisées et pratiquées dans 13 départements français dont les Ardennes qui sont concernées par les tenderies aux grives et aux vanneaux.

Le Conseil d'Etat en a décidé autrement suspendant toutes les pratiques à l'exception des chasses des colombidés dans le Sud-ouest de la France faisant maintenant l'objet de récentes attaques.

Le Conseil d'Etat adresse 3 critiques pour justifier ses suspensions :

- Les arrêtés ministériels qui cadrent les pratiques ne répondraient pas aux critères de la Directive "Oiseaux",
- La sélectivité ne serait pas évaluée sur base de données récentes et sérieuses,
- L'absence de "solution alternative satisfaisante" n'est pas établie au regard de la possibilité de chasser les espèces cibles à tir... voir de les élever en captivité pour les consommer.

Dans les Ardennes



Les chasses traditionnelles

Justifier l'absence de solution alternative satisfaisante et réécrire la réglementation

Outre la difficulté d'expliquer à la Justice que le métier d'éleveur de grives et de vanneaux n'existe pas encore et promet des débuts difficiles, un travail de réécriture des arrêtés ministériels a déjà été entrepris pour toutes les chasses traditionnelles.

Une première tentative de dépôt avait été entreprise pour les pantès et matoles en 2023. Cette première tentative n'avait pas reçu l'appui suffisant du Ministère amenant ainsi le Conseil d'Etat à juger en mai 2024 que ces chasses ne correspondaient toujours pas aux exigences de la Directive "Oiseaux". Le contexte politique très instable de 2024 sur le plan national avec la dissolution de l'Assemblée et départementale avec les élections parlementaires de la première circonscription des Ardennes ont considérablement entravés les discussions pour nos tenderies.

Répondre à la demande de données sur la sélectivité

En 2024, une deuxième année de collecte de données prouvant la sélectivité des pratiques avait été lancée. Etant donné la suspension des actes de chasse, les phases d'expérimentation ne peuvent concerner que les pratiques à piège non létale excluant la tenderie aux grives.



C'est un moindre mal car des années de contrôles par les agents de l'Etat et de collecte des carnets de tenderie ont généré un nombre considérable de données permettant de défendre la sélectivité de cette pratique. La tenderie à vanneaux a quant à elle fait partie d'un dépôt par le Ministère d'un arrêté cadrant un travail d'expérimentation.

La LPO et One Voice ont, comme à leur habitude, attaqué en référé suspension ces arrêtés. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a pris le parti des associations requérantes et a suspendu l'arrêté avant le début de son application.



La FDC 08 condamne fermement cette décision.

D'une part celle-ci relève d'une véritable entrave à la science et au droit de se défendre. D'autre part, comment expliquer que le Tribunal de Pau n'a quant à lui pas suspendu les expérimentations des chasses à l'alouette pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ?

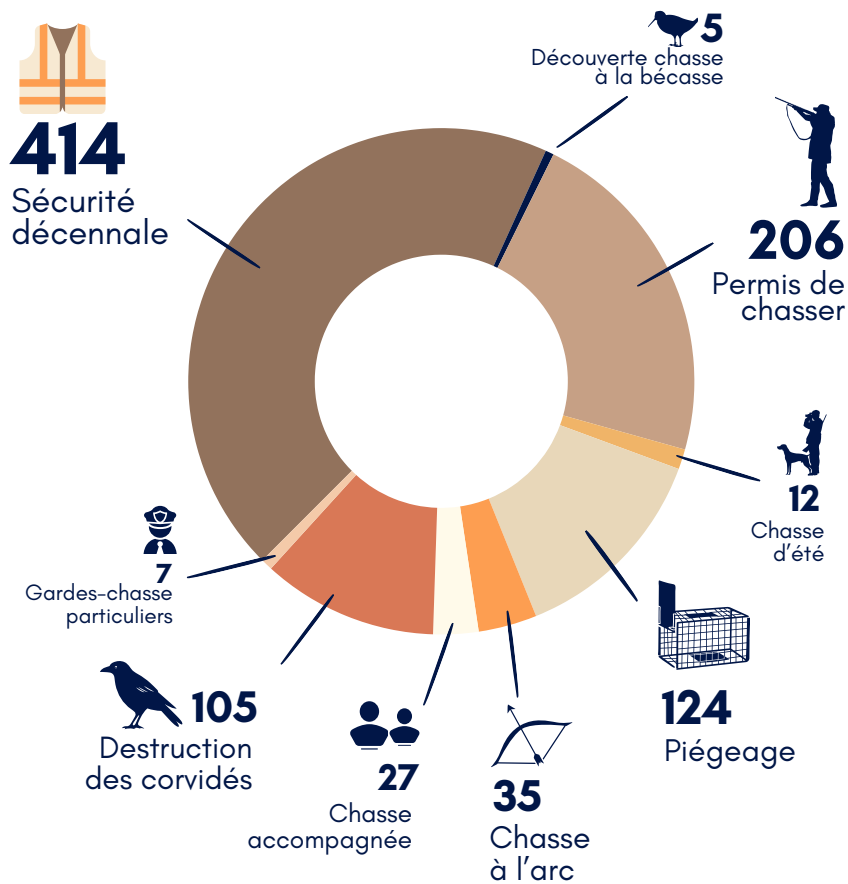
La FDC 08 assistera au jugement sur le fond prévu en mars 2025 au Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne aux côtés de l'Etat et la FNC affichant ainsi sa détermination devant la Justice.

**COMMUNIQUER, FORMER ET
INFORMER SUR LE MONDE DE LA CHASSE**



Le pôle formation

Les chasseurs formés à la FDC 08 en 2024



S'inscrire à une formation →



Faire découvrir notre passion

Rendez-vous incontournable pour le monde rural : La Ruralité en Fête en Ardennes ! Organisée par la FDC 08 les 22 et 23 juin 2024. 2ÈME ÉDITION

Évènement d'envergure régionale, **il réunit le monde rural et artisanal**, sur un site de 11 hectares à Saint-Laurent, qui a réuni 3 000 visiteurs de tout horizon.

Cette manifestation est caractérisée par la participation des associations cynégétiques ardennaises, des producteurs locaux et exposants commerciaux, ainsi que des partenaires de la Fédération. Elle est pensée comme **un événement familial, convivial et festif**.

De nombreuses animations sont prévues à cette occasion : Ball trap et tir à l'arc sont proposés sur les deux journées. Un marché de producteurs et artisans met à l'honneur **produits et savoir-faire du territoire**, tandis que les exposants commerciaux partagent leur cœur de métier sur des stands dédiés : armurerie, matériel agricole, filière bois...

Des défilés de chiens de races sont prévus sur les deux jours, en lien avec les associations cynégétiques et éleveurs. Pour la seconde fois, l'évènement a accueilli un concours de chevaux de traits ardennais organisé par le Syndicat des éleveurs de chevaux de Mézières. Sur un ring dédié, il était également possible d'assister à des démonstrations de traction animale, et des balades en calèche pour petits et grands par les Sabots du Relais.

Par ailleurs, plusieurs animations sont adressées aux plus jeunes : Contes de chasse et d'Ardennes, maquillage, espace récréatif surveillé, jeux sur les stands associatifs...



Faire découvrir notre passion



Le samedi après-midi a marqué l'inauguration de l'Exposition annuelle des Trophées de chasse, en présence des élus. Tout au long du week-end, il était possible d'observer l'intégralité des trophées de cerfs prélevés durant la saison.

Nouveautés de cette édition : la fête a accueilli le **championnat de France d'imitation du brame du Cerf** ! Le dimanche après-midi, les visiteurs ont pu ainsi assister aux démonstrations des différents concurrents, munis de leurs appeaux.

Le village métiers a permis de découvrir métiers et formations en lien avec le monde rural, avec la présence de la Mission Locale et de France Emploi Charleville, du Lycée agricole du Balcon des Ardennes, de la Chambre d'agriculture, des Jeunes agriculteurs, de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et de l'Office National des Forêts.

Le samedi soir, une soirée festive ouverte à tous dès 18H, avec un **feu de la Saint-Jean** et un bal dansant.

Elle était animée par le DJ itinérant les Apéros Ardennais. Tout au long du week-end, différents groupes de musiques étaient au rendez-vous : Les Bottles (variété), les Ward Trad Jam (musiques traditionnelles d'Ardennes et de Wallonie) ou encore les Show Boulettes (musique traditionnelle française, bretonne et irlandaise).

La restauration proposée sur place a fait la part belle aux **produits du terroir** : sanglier, cacasse, salade aux lards, snack par le traiteur Saveurs d'Ardennes. Des bières Ardwen et Cuvée d'Arthur, et des jus de fruits du pressoir gourmand.



Faire découvrir notre passion

La FDC 08 est présente à de nombreux événements afin de faire découvrir ou redécouvrir le monde de chasse, les animations et les projets réalisés tout au long de l'année.



Salon des migrateurs - 6 et 7 juillet - Cayeux-sur-Mer (80)

La plus grande foire aux appelants de France. La FDC 08 participe en collaboration avec les associations de tendeurs de grives et de vanneaux, les deux chasses traditionnelles du département des Ardennes.

Foire agricole de Sedan - 6, 7 et 8 septembre - Sedan (08)

Évènement qui regroupe les acteurs du monde rural, la FDC 08 propose des animations pédagogiques et de la dégustation de viandes de gibier.

Fête du Parc - 22 septembre - Vieilles Forges (08)

Organisée par le Parc Naturel Régional des Ardennes, un partenaire capital de la FDC 08.

Marché de Noël - 6 décembre - Charleville-Mézières (08)

En collaboration avec la ville de Charleville-Mézières, concert de trompes de chasse et dégustation de viandes de gibier.

Financé par



Les animations menées par les services de la FDC 08



Le **sentier ludopédagogique** avec son parcours d'1 km autour de la mare, l'arboretum, le rucher, la plaine et l'atelier de compostage.

Les **journées Saint-Hubert** avec des épreuve de chasse pratique au petit gibier qui distingue des comportements exemplaires et les **soirées Brame du Cerf** qui comprennent une présentation sur le cerf, l'observation du brame au parc animalier de Saint-Laurent et un repas convivial, où 71 personnes ont participé l'automne dernier.

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ



Les actions de la FDC 08

Vanconnect :

En 2024, la FNC a développé le projet Vanconnect en partenariat avec l'Université de Nancy. Ce projet vise à **déterminer les origines géographiques des oiseaux migrateurs** en s'appuyant sur l'identification des isotopes d'hydrogène, véritables marqueurs géographiques et temporels.

Pour cela, il a fallu collecter des plumes d'environnements divers et contrastés allant de la cigogne vivant en Moselle, des poulets du Brésil et du Tibet jusqu'à des vanneaux provenant de toute la France.

C'est la FDC des Ardennes qui a collaboré à la collecte des plumes de vanneaux envoyées par de nombreuses fédérations françaises. Ce travail a été présenté lors d'un congrès du réseau "Spectrométrie Stable" du Réseau Géochimique français en septembre 2024.

Suivi hivernal et temporel des oiseaux de passage : Le but du suivi de l'avifaune est d'**obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs de différentes espèces** communes nicheuses dans les Ardennes. Le nombre de contacts avec une espèce en un point donné est une mesure relative de l'abondance de l'espèce dans le milieu. Si l'on totalise les contacts avec cette espèce dans tous les milieux du même type, et si l'on compare les valeurs obtenues au cours du temps, on peut apprécier la tendance d'évolution de l'espèce dans ce type de milieu.



Suivi de la bécasse :

En complément des opérations de bagage de bécasse réalisées par l'OFB, la FDC 08 suit des points de comptage fixes. En 2024, 8 points de comptage ont fait l'objet de présence des techniciens et bénévoles. Les données sont ensuite envoyées à l'OFB qui anime ce réseau et dont vous pouvez retrouver le document national sur notre site internet.

Suivi des oiseaux par GPS :

Toujours dans le but de défendre la chasse des migrateurs aquatiques par l'acquisition de données et de connaissance des espèces, la FDC 08 pose des balises GPS en collaboration avec ISNEA (Institut National Scientifique Nord-Est Atlantique) sur des limicoles et anatidés. Une interface est maintenant disponible pour permettre à chacun de suivre les oiseaux équipés appartenant à 11 espèces différentes : <https://télémetrie.chasseurdefrance.com>

Suivi des Indicateurs de Changement Ecologiques :

La FDC 08 défend, avec la FRC Grand-Est, la nécessité de justifier les plans de chasse qu'elle décide avec des outils scientifiques validés et objectifs. Les ICE répondent à cette attente et font l'objet d'une attention particulière. Cet outil développé par des scientifiques et gestionnaires (OFB, INRAE, CNRS, IRSTEA, ONF, FNC) se base sur 3 indicateurs : l'abondance (comptages), la performance (longueurs de pattes des juvéniles) et la pression sur la flore. En 2024, la FDC 08 a bancarisé avec 68 autres départements les données historiques du suivi de ses Unités de Gestion.



Les chasseurs,
des acteurs engagés
pour la biodiversité.

3ÈME ÉDITION :



- > 37 points de collecte
- > 950 personnes mobilisées dont 290 enfants
- > 70m³ de déchets ramassés = 6 tonnes !

Les actions de la FDC 08



LA FDC DES ARDENNES : UN ACTEUR MOTEUR DANS L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Défendre les plans de chasse

Il est dans les missions fondamentales des Fédérations, de défendre une mise en œuvre des plans de chasse et plans de gestion. Face aux enjeux climatiques et aux sinistres sanitaires qu'a connus la forêt ardennaise ces dernières années, **il est de la responsabilité du chasseur d'avoir un suivi rigoureux des populations d'ongulés** pour permettre aux forestiers d'assurer leurs productions.

Encore en 2024, dans notre département mais aussi aux côtés de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand-Est, la FDC 08 a œuvré pour faire reconnaître un outil de travail objectif et scientifique qu'est la méthode des Indicateurs de Changement Ecologique (ICE), véritable boussole pour tous les partenaires pour orienter les attributions. En effet, en suivant des protocoles validés scientifiquement, les données récoltées grâce aux ICE permettent de mieux comprendre les interactions entre le gibier et son milieu. Ils permettent ainsi d'ajuster les stratégies d'attributions à l'échelle du massif et maintenir l'équilibre entre la faune et la flore.

2024 : mise en œuvre d'un accord national entre ONF et FNC



Cet accord, signé en avril 2024, fait suite à l'accord trouvé en 2023 entre les chasseurs, les agriculteurs et l'Etat. Il vise à développer des actions ciblées, dans des zones collégalement identifiées sensibles, en faveur d'un renouvellement forestier répondant aux enjeux socio-économique de la filière.

Concrètement, la baisse de la pression des ongulés sera favorisée par l'augmentation des prélèvements et accompagnée de mesures sylvicoles adaptées. Ces mesures sur le plan de chasse recevront en retour une baisse des loyers ou des bonus financiers en conséquence.

La mise en œuvre de l'accord à l'échelle départementale se base sur une coopération renforcée tant sur l'identification des secteurs éligibles que dans le suivi des effets des mesures prises via l'évaluation des ICE.

Des mesures ciblées sur le chevreuil

L'accord met surtout l'accent sur la gestion des populations de chevreuils. Dans les zones où il est mesuré en surnombre pour permettre un renouvellement forestier naturel, agents et locataires doivent cibler les zones et adapter la pression de chasse. **La pratique de la chasse individuelle du brocard en période anticipée n'en est que plus encouragée** dans les régénérations en attendant de maintenir cette pression en battue sur les chevrettes et chevrillards.

Si cet accord ne se borne qu'aux forêts domaniales, soit 34 000 Ha dans les Ardennes, la FNC annonce avoir été sollicité par la FNCOFOR (communes forestières) pour échanger sur des mesures semblables.

CYNELOUP

Les chasseurs souhaitent jouer un rôle dans la gestion de l'espèce.

Après une première phase sur le fond écocontribution menée par la FNC, une seconde phase du projet "cynéloup" a été initiée en 2024. L'objectif est d'anticiper la présence du loup sur le territoire et son acceptation impliquant des changements de pratiques liés à l'Homme (voire sa régulation).

La démarche se compose en deux volets:

- L'étude de la relation entre la présence du loup et l'évolution des prélèvements cynégétiques des ongulés sauvages
- L'action exploratoire des déplacements des loups

L'enjeu est que les chasseurs passent du statut de simple fournisseurs de données à contributeurs scientifiques en capacité d'intégrer les réflexions quant à une éventuelle gestion des effectifs de loup en France. Cette perspective est envisageable depuis début 2025 qui a vu le lancement d'un long processus de révision du statut européen du loup gris.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes a manifesté son engagement auprès de la FNC dans la démarche pour contribuer à l'effort national.



Les actions de la FDC 08



LA BOITE A OUTILS

Dégâts de gibier : début de l'application de la boîte à outils issue des accords nationaux.

En décembre 2023, un décret et un arrêté ministériel concrétisaient les accords nationaux entre FNC, profession agricole et l'Etat en une boîte à outils de régulation des sangliers. Cette boîte à outils a été déclinée en fonction des contextes et des objectifs de baisse des surfaces dans chaque département. Dans les Ardennes, 5 outils ont été retenus et leurs conditions d'exercice ont fait l'objet d'un avenant au SDGC en cours. Retour sur la première année d'application.



Chasse du sanglier en avril-mai

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration avait validé la possibilité de chasser à l'affût ou à l'approche le sanglier sur les parcelles semées et clôturées. Cet outil a été mobilisé par 57 autres fédérations qui ont également jugé que cela pouvait être une action de prévention efficace. Cette mesure n'a pas fait l'objet de demande à la date du présent rapport dans les Ardennes.



Piégeage des sangliers

Un arrêté préfectoral a été accordé début 2025 pour réaliser une opération de piégeage de sangliers occasionnant des dégâts en prairie en zone urbaine non chassable. Comme l'indique le cadre national, la sécurité est un aspect essentiel de la pratique lors de la mise à mort des animaux capturés. C'est pourquoi cette première opération est entièrement cadrée par du personnel de la FDC08 formé.



Tir autour des parcelles en cours de récolte

Ces interventions également cadrées par le SDGC depuis la campagne 24/25 permet de prévenir l'installation des animaux dans les parcelles voisines. La pratique a nécessité un cadrage particulier pour prévenir des risques liés à la circulation des machines à l'intérieur et à l'extérieur des parcelles. Cette mesure n'a pas fait l'objet de demande au cours des récoltes 2024.

Utilisation de la chevrotine

Les Ardennes ont fait parti des 30 départements français à pouvoir profiter de l'emploi de la chevrotine lorsque le tir à balle représentait des risques d'accidents importants dans le cadre de la régulation des sangliers. Seules des demandes motivées d'emploi ponctuel de la chevrotine peuvent être acceptées par le Président de la FDC08. Une demande a été formulée et acceptée en 24/25 pour une battue organisée par des chasseurs sur une zone où le tir à balle n'est pas possible. L'opération a été un succès dans le prélèvement mais surtout dans la délocalisation des animaux en toute sécurité.



Agrainage dissuasif linéaire pour tous

Cette technique consiste à distribuer des graines de maïs dans des zones ciblées et déclarées afin d'attirer les sangliers au plus loin des parcelles agricoles sensibles. Si la déclaration obligatoire des agrainages n'était pas une nouveauté, 2024 a vu le droit d'agrainer pour tous (y compris en domaniale) et uniquement en linéaire. Ainsi, 247 territoires se sont mis à jour de déclaration couvrant ainsi plus de 89 000 Ha de forêt.

Vers de grands changements de l'indemnisation

Tout d'abord, **la gestion administrative se modernise** avec le lancement en 2024 de la possibilité pour les agriculteurs de déclarer leurs dégâts en ligne. Cet outil simplifie les démarches des réclamants et accélèrent le flux d'information vers l'estimateur mandaté. Viendra prochainement après quelques améliorations la téléexpertise toujours dans un souci de simplification administrative et un meilleur traitement des données.

Du côté législatif, **une réforme de la loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier** a été déposée le 5 juin 2024 par le Sénateur Burgoa. Le texte illustre la nécessité de continuer à indemniser les dégâts pour assurer la souveraineté alimentaire du pays mais pas que par les chasseurs et pas totalement sous les conditions actuelles. Le système s'essouffit et nécessite une révision sur ces axes.



L'écopôle des Ardennes



Lancement de l'Écopôle des Ardennes aux Ayvelles

Le 8 novembre 2024, le Département a cédé les Ballastières situées sur les communes des Ayvelles, Chalandry-Elaire et Lumes à la Fondation pour la Préservation de la Nature (au moment des faits Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage) qui a confié la gestion à la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes.

Conformément à sa candidature pour l'acquisition des ballastières, la FDC 08 a souhaité développer un projet d'Écopôle sur ce site de 74 hectares, le plus grand de la Région Grand-Est. Le mercredi 5 février 2025, sur le site des ballastières des Ayvelles, l'Écopôle des Ardennes a été inauguré en présence des partenaires et élus locaux.



QU'EST-CE QU'UN ÉCOPÔLE ?

Un écopôle a pour missions :



La préservation et la reconquête de la biodiversité



L'éducation à l'environnement



L'accueil du tourisme



La coopération scientifique et technique



La promotion et la conservation des usages traditionnels et de plein air

Un territoire en devenir ←

Ce projet associe de multiples acteurs : collectivités locales, monde associatif, acteurs de l'éducation et la recherche... Il a pour but de maintenir la vocation multi-usages du site : pratique de la chasse et de la pêche, loisirs de plein air (randonnée pédestre, équestre, cyclo, ...) avec des aménagements et des équipements adaptés.

Le projet prévoit notamment : ←

- L'élaboration d'un plan de gestion écologique du site à 5 ans incluant une stratégie sur le long terme,
- La mise en place d'une station d'études et un site d'expérimentation en lien avec des organismes à vocation scientifique : zone atelier du CNRS Argonne, Institut Scientifique Nord-Est Atlantique (ISNEA), Campus Agro-environnemental de Saint-Laurent,
- Le renforcement de l'offre d'éco-tourisme du secteur avec un programme annuel d'animations et son impact sur l'activité économique locale,
- La préservation des usages traditionnels du site (pêche, chasse, pâturage, apiculture, ...).



TERRITOIRES ÉCOLES

Lors de la saison 24-25, les deux territoires écoles de la FDC 08 ont continué d'assurer leurs missions d'accueil et de formation des nouveaux chasseurs ardennais. Sur le lot de forêt domaniale de Signy-l'Abbaye, mis à disposition par l'ONF des Ardennes pour assurer des missions de recherche scientifique et d'accueil des nouveaux chasseurs, 20 sorties de chasse à l'approche du brocard ont été organisées et 76 jeunes ont participé à une journée de battue.

Autour du Fort de Charlemont, territoire mis à disposition par la Communauté de Commune d'Ardennes Rive de Meuse, ce sont 15 jeunes qui ont bénéficié d'une journée de découverte en battue.

Par ces territoires, la FDC a également poursuivi la collecte d'échantillons pour une étude menée par la ZARG sur l'écotoxicologie et a expérimenté les circuits de vente de venaison.

Le sentier ludopédagogique

DU CENTRE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE DES ARDENNES



- ➔ Accueil des écoles, centres aérés, associations, particuliers
- ➔ Coût du transport remboursé pour les groupes scolaires et centres aérés (sous conditions)
- ➔ Animation sur ½ journée ou 1 journée



Financé par





Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes

49 rue du Muguet - Route de Gernelle
08090 SAINT-LAURENT

03 24 59 85 20

fdc08@chasseurdefrance.com

Siret 780 245 783 000 37
APE 9499Z

Suivez-nous

www.le-chasseur-ardennais.com

Facebook - FDC 08

Youtube - @FederationChasseArdennes